

Le magazine des locataires de Nanterre Coop' Habitat



CHANTIER D'INSERTION LA RÉGIE DE QUARTIERS NOUS EXPLIQUE

8

DOSSIER

MUTATION : ON FAIT LE BILAN 9-13

ACTUALITÉS

COOP' CHANTIERS EN COURS 6-7

EN VUE

BASTARO S'EXPOSE AU SIÈGE DE LA COOP' !

Du 28 mars au 28 avril, les œuvres de notre locataire Bernard Bastareaud, de son nom d'artiste Bastaro, sont à découvrir au siège de Nanterre Coop' Habitat (93, av. Joliot-Curie). Après sa carte de vœux 2025, venez découvrir ses nombreuses créations.



5



6



9

EDITO

Service d'intérêt public à préserver 3

ACTUALITÉS

La Coop' aux Groues 4-5

Coop' chantier sur les rails 6-7

Chantier d'insertion, explications 8

DOSSIER

Mutation : on fait le bilan 9-13

NOS LOCATAIRES ONT DU TALENT

Noël solidaire au Mont-Valérien 14

EXPRESSIONS LIBRES

..... 15

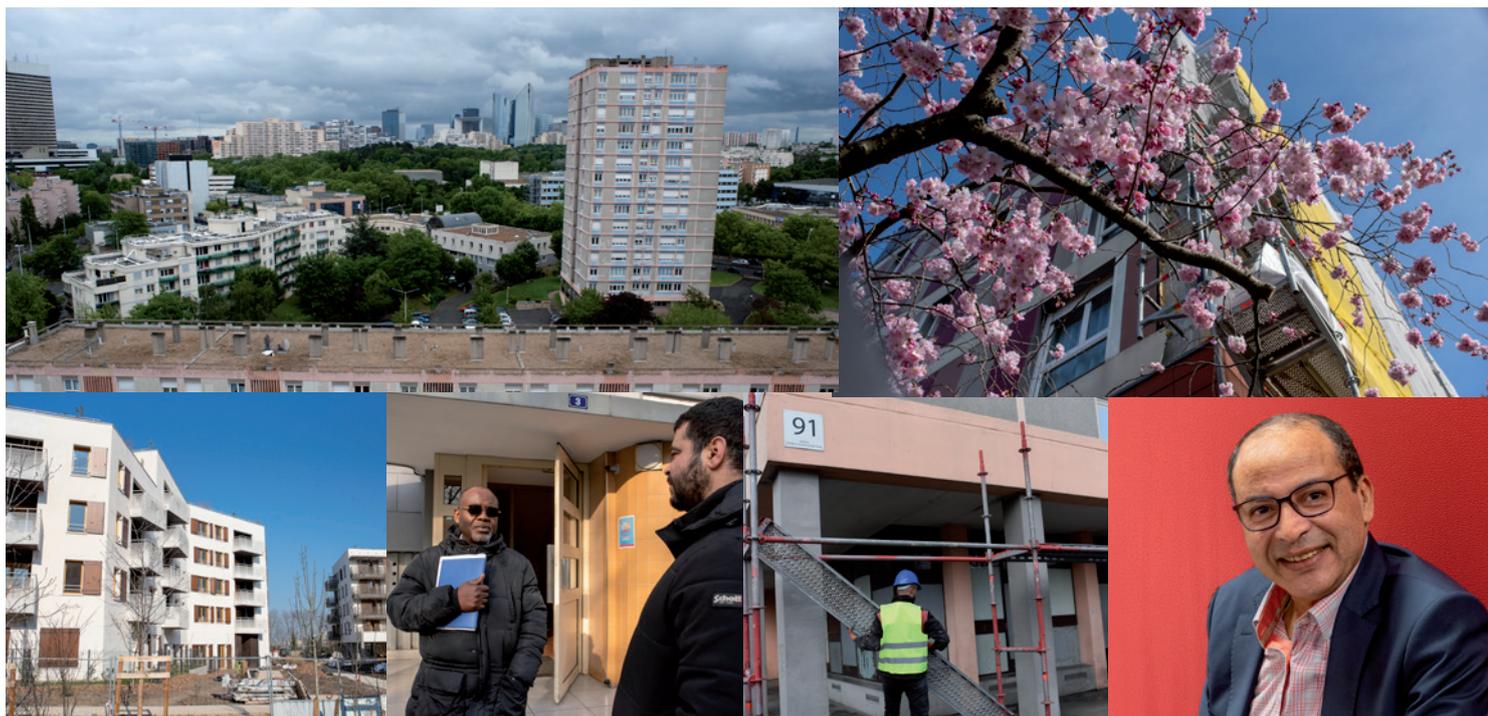
Retrouvez nous sur



www.nanterre-Coop-habitat.fr

Tél. : 01 47 25 66 66

mail : siege@nanterre-Coop-habitat.fr



LE SERVICE D'INTÉRÊT PUBLIC, UNE MISSION À PRÉSERVER !

Depuis le mois de mars, la mobilité verticale est désormais en place à Nanterre Coop' Habitat. Nous venons en effet de signer un marché avec un nouveau prestataire pour vous proposer un service de déplacement en cas de pannes d'ascenseur dans vos résidences. Pour les personnes handicapées, c'est une nouvelle prestation qui est déployée, pour prendre en charge nos locataires atteints-es de problématiques de motricité, et leur permettre ainsi de se déplacer, de se rendre chez le médecin, d'aller faire leurs courses...

Car nous savons bien les difficultés engendrées en cas de pannes d'ascenseurs. À cette problématique lourde au quotidien, il était indispensable de prévoir les conditions pour accompagner au mieux les résident-es déjà impacté-es par des handicaps physiques et ne pas les laisser subir une double-peine.

Ascenseurs, des difficultés nationales

Cette préoccupation, elle est plus globale. Nous connaissons malheureusement les soucis d'ascenseurs qui peuvent se

présenter et les problématiques occasionnées. Si 20 % des pannes et immobilisations sont dues à de mauvais comportements et/ou dégradations, nous avons conscience que des pannes sont à constater trop souvent sur nos équipements.

La problématique de pièces détachées disponibles et d'acheminement de matériaux reste toujours présente. Un projet de loi a même été envisagé pour renforcer les capacités et stocks des ascensoristes. Mais ce souci, qui n'est pas propre à Nanterre, demeure et nous oblige à agir.

Déterminé-es à agir

Nous avons ainsi conduit d'âpres négociations avec notre prestataire pour que la qualité de la maintenance s'améliore, et surtout que la réactivité soit plus forte pour résoudre les pannes rencontrées.

En adhérant à l'Association Exigence Ascenseurs (AEA), instance réunissant ascensoristes, organismes HLM et acteurs publics, en étant accompagné d'un nouvel organisme pour nous appuyer dans la veille et le suivi de nos équipements, par les engagements pris par notre

ascensoriste, nous pouvons constater une amélioration sur ce sujet.

L'intérêt public en haute considération

C'est par l'action, le contrôle, l'innovation par de nouvelles formes de prestation, et surtout l'information continue sur les situations qui se présentent, que nous pouvons améliorer votre satisfaction. C'est le sens de nos responsabilités, et aussi le besoin de services publics attentifs et volontaires, qui nous conduisent à développer une qualité de prestations.

Alors que le Gouvernement actuel tarde à engager une véritable politique ambitieuse pour le logement pour tou-tes, comme plus généralement en faveur de l'intérêt général, notre Coop' traduit concrètement son attention en la matière. Si c'est la tronçonneuse qui est portée internationalement pour découper l'ensemble des services publics et d'intérêt général, à Nanterre, c'est une autre vision du service public que nous portons, avec votre pleine satisfaction comme ligne directrice.

Hassan HMANI

LA COOP' ARRIVE AUX GROUES !

11^{ème} quartier de Nanterre, les Groues s'enrichissent de nombreux projets qui sortent de terre. Après une longue bataille politique pour maîtriser l'aménagement de ce secteur prisé, ce sont 4 résidences de la Coop' qui voient le jour.

Un quartier aux origines anciennes

Si le développement de ce secteur s'accélère aujourd'hui, son histoire reflète une partie de la construction de Nanterre. D'abord nommé « La Folie », ce nom a été donné en souvenir des premiers pavillons bourgeois qui s'y construisent au début du XIX^{ème} siècle. Une période marquée par un accroissement de la population en provenance de Paris, qui manifeste son désir de tranquillité, en restant à l'écart des tumultes citadins, à proximité de la

capitale, en édifiant de luxueuses demeures.

Après la période de forte industrialisation à Nanterre, le secteur des Groues a accueilli ensuite de grands équipements ferroviaires (chemins de fer, gare de stockage et de retournement des trains), rendant pendant longtemps le quartier enclavé, avec des réserves foncières immobilisées.

Une bataille pour décider de l'avenir

Aussi, à l'orée des années 2000, en quête de terrains libres pour développer la métropole parisienne, de nombreux projets se sont affrontés pour déterminer l'avenir de ce secteur. Aménagement maîtrisé, conciliant bureaux et logements, avec un accent durable majeur, tel a toujours été le souhait porté par la Ville de Nanterre, quand d'autres y voyaient un terrain fertile pour y penser un pôle tertiaire

faisant fi des besoins de nouveaux logements. Durant des années, la bataille politique s'est menée, au sein des établissements publics en charge de l'aménagement du secteur et c'est un compromis avec le Conseil départemental qui a été trouvé, permettant aujourd'hui de concrétiser les projets de la Ville en développant un 11^{ème} quartier, mixte et durable.

Les Groues demain, dès aujourd'hui

Plus de 10 000 nouveaux habitant-es et 12 000 futurs salarié-es y seront, à terme, présent-es. Des équipements publics et privés (notamment sportifs), des commerces seront progressivement construits.

Ce nouveau quartier sera tourné vers l'avenir, avec un accent vert important, en prévoyant la création de 7 hectares d'espaces verts, la création de nombreuses pistes cyclables et de stationnement vélos.

Il était naturel pour la Coop' de prendre part à ces aménagements et d'y créer des logements pour les Nanterriennes et Nanterriens.

Quatre résidences sont ainsi en cours de construction dans ce quartier. Ce sont 156 logements de la Coop' qui seront livrés dans le

courant de l'année 2025, jusqu'au début 2026, au sein de résidences en mixité pallier, à la pointe des performances énergétiques.

Un Coop' patrimoine qui s'étoffe grandement, pour une offre de logements conséquente dans ce quartier d'avenir, avec des noms emplis de sens et de mémoire.



©DR



DES NOMS EMBLÉMATIQUES ET UNE MÉMOIRE À PORTER DANS UN QUARTIER D'AVENIR

Après Missak et Mélinée Manouchian, ce sont les noms de Monique Hervo, Joséphine Baker et Louafi Boughéra qui seront donnés aux nouvelles résidences de Nanterre Coop' Habitat dans le quartier des Groues.

Si le nouveau quartier des Groues se veut tourné vers l'avenir, il se doit aussi de préserver les valeurs de Nanterre, afin de les transmettre, les mettre en avant et les inscrire dans le futur. C'est pourquoi Nanterre Coop' Habitat a choisi des noms mémorables, répondant à cet enjeu de transmission mémorielle, pour ses quatre nouvelles résidences dans le quartier des Groues.

Monique Hervo

« Femme de combat dans les bidonvilles de Nanterre »

Monique Hervo, née le 5 janvier 1929 à Paris, est morte le 20 mars 2023 à Nanterre. Rares sont les Français à avoir manifesté aux côtés des Algériens lors du crime d'État du 17 octobre 1961. Elle vit de 1959 à 1971 avec des travailleurs immigrés algériens et leur famille au sein du bidonville de la Folie à Nanterre. C'est en 1959 qu'elle entend parler pour la première fois du bidonville de Nanterre. Elle décidera d'y rester et y met en place une coopérative pour aider les habitants à améliorer leur habitat. Elle résidera dans le bidonville jusqu'en 1971.

Le projet immobilier situé sur l'îlot Focd 3, face à la future gare du Grand Paris « Nanterre-la-Folie », proposera 43 logements destinés à Nanterre Coop' Habitat.



Missak et Mélinée Manouchian

Au sein du secteur François Hanriot, la résidence, répartie sur 3 bâtiments, compte 44 logements pour la Coop'.

Le choix de Missak et Mélinée Manouchian, tous deux panthéonisés en février 2024, a été validé par le Conseil d'administration



Louafi Boughéra

« Premier médaillé français aux JO »

Louafi Boughéra est un athlète et ouvrier français, né le 15 octobre 1898 à Ouled Djellal en Algérie et mort le 18 octobre 1959 à Saint-Denis en France.

En 1928, il devint le premier athlète "africain indigène" à conquérir une médaille olympique en remportant le marathon des Jeux d'été à Amsterdam. Victime de l'exigence d'amateurisme du mouvement olympique, auquel son niveau de vie ne lui permettait pas de prétendre, il ne put poursuivre sa carrière sportive après ces Jeux et finit sa vie dans la misère. Son parcours en a fait un « symbole du sportif oublié par l'histoire ».

À proximité des gares de Nanterre-Préfecture et Nanterre-Université, la résidence disposera de 23 logements pour la Coop'.

de la Coop' en 2024. Comme nous vous l'avions mentionné dans notre Cité Mag de Mars-Avril 2024, ces deux grands noms incarnent l'engagement et l'union des diversités en faveur d'un idéal commun.

Joséphine Baker

« Première femme noire à être panthéonisée »



Joséphine Baker, née le 3 juin 1906 à Saint-Louis (États-Unis) et morte le 12 avril 1975 à Paris, était une chanteuse, danseuse, actrice, meneuse de revue et résistante française d'origine américaine. Icône des années folles, elle devient citoyenne française en 1937 après son mariage avec Jean Lion. Pendant la Seconde Guerre mondiale, elle soutient la France en tant que correspondante des services secrets et lieutenant de l'Armée de la Libération, tout en se produisant pour les troupes alliées. En 1946, elle reçoit la médaille de la Résistance. Engagée contre le racisme et pour les droits des Noirs, elle soutient le mouvement des droits civiques aux États-Unis et participe à la marche sur Washington en 1963, où elle prend la parole aux côtés de Martin Luther King. Elle est décorée de la Légion d'honneur et de la Croix de guerre en 1961. En 2021, près de 50 ans après sa mort, elle entre au Panthéon, devenant la première femme noire à y être honorée.

Situé sur l'îlot 2 Nord de la ZAC des Groues, le projet immobilier comptera 46 logements pour la Coop'.

COOP' CHANTIERS : LES PROJETS SUR LES BONS RAILS !

Réhabilitations thermiques, modernisations des logements et des espaces extérieurs...
Les travaux prennent forme dans plusieurs résidences de notre Coop'.

Dans les tuyaux depuis plusieurs années, des rénovations d'ampleur sont engagées sur plusieurs résidences historiques de notre patrimoine. Après le temps des études, ceux des projets architecturaux et des sélections d'entreprises, les opérations sont désormais concrètes et visibles.

Et les objectifs sont similaires : moderniser les résidences, agir sur les performances énergétiques des bâtiments, améliorer votre confort dans les logements, dans vos parties communes et espaces extérieurs. Petit tour d'horizon des avancements de ces chantiers.

Joliot-Curie III en pleine mue

Comme chacun·e a pu le constater, la résidence Joliot-Curie III a engagé sa rénovation. La base de vie des entreprises opérantes est installée depuis plusieurs semaines pour accueillir au mieux les

ouvriers qui y travaillent. Et, depuis la mi-mars, les échafaudages ont été installés pour commencer les premières interventions sur les bâtiments et rénover les accès à la résidence

Retrouvez le détail de la réhabilitation engagée dans le livret d'information distribué aux locataires de la résidence.



Zilina se résidentialise

À Zilina, le permis de construire a été déposé et la réhabilitation de la résidence va démarrer au mois d'avril, avec la résidentialisation

des espaces extérieurs qui s'ouvre, après un contretemps rencontré sur le parking extérieur du fait de fouilles archéologiques préalables.

Tous les travaux sont à découvrir dans le livret d'information distribué aux locataires de Zilina.



La tour pilote s'isole

Au 15, allée des Demoiselles d'Avignon, la rénovation de la tour pilote progresse grandement. Après avoir déterminé la bonne solution technique pour boucher les cavités

de façade, les nouvelles façades arrivent début avril et s'installeront progressivement. L'isolation et l'esthétisme de demain drapent le contour de la tour 15.

Les dernières avancées du chantier sont présentées dans le récent livret diffusé auprès des locataires de la tour pilote.



L'innovation énergétique se poursuit

À la Coop', la recherche sur l'optimisation énergétique est continuellement à l'étude. Après la chaleur de l'air, des égouts, du bois, de la géothermie, c'est une nouvelle piste qui est enclenchée pour maximiser les performances de nos bâtiments : la chaleur d'un data center.

Aussi, sur le territoire nanterrien, un équipement conséquent existe dans l'immeuble Le Capitole, avenue des Champs-Pierreux. Des premiers échanges avec la société propriétaire de ce bâtiment et du data center qui y est installé ont été menés, et un partenariat se négocie actuellement pour récupérer la chaleur générée par cet équipement.

Une étude de faisabilité technique pour estimer au mieux les choses se mène, et ce partenariat permettra d'alimenter demain la résidence des Champs-aux-Melles en eau chaude sanitaire, et de réduire ainsi la consommation du bâtiment (moins d'émission de gaz à effet de serre et de recours aux énergies fossiles).

À BERTHELOT, ATTENTION PEINTURE FRAÎCHE !

Le chantier de remise en peinture des halls de l'allée Colonel Fabien vient de s'achever. Zoom sur la Régie de quartiers de Nanterre, au cœur de l'insertion.

Le dernier chantier conduit en partenariat avec la Régie de quartiers de Nanterre, livré le jeudi 13 mars 2025, a permis la remise en peinture des 6 halls de l'allée Colonel Fabien, dans la résidence Berthelot. Plafonds des haut vents, poteaux, portes des locaux vide-ordures et rambarde d'accès aux descentes de caves... Un beau rafraîchissement au profit des locataires de la Coop', qui fait suite au chantier de remise en état des carrelages, réalisé en octobre 2022 sur ce même périmètre. Six personnes en parcours d'insertion professionnelle ont été mobilisées sur ce chantier, sous la supervision d'un chef d'équipe de la Régie de quartiers de Nanterre.



L'insertion, en quoi ça consiste ?

« Il s'agit de favoriser l'inclusion de personnes dépourvues d'emploi, parfois elles sont en situation de handicap ou en grande précarité, mais dans tous les cas, elles aspirent au retour à une vie professionnelle. Les accompagner vers le retour à l'emploi et/ou vers une vie sociale, une partie de notre rôle, c'est ça... » explique Isabelle Stoianoff, directrice-adjointe de la Régie de quartiers de Nanterre.



Il existe environ 130 régies de quartier ou de territoire en France qui ont chacune été créées par et pour les habitant-es des quartiers populaires. Leurs missions consistent à faire en sorte de pallier les besoins que les habitant-es ont pu identifier comme non couverts sur le territoire. La Régie de quartiers de Nanterre conjugue insertion, lien social et amélioration du cadre de vie. Depuis

2011, elle porte une Entreprise d'Insertion et un Atelier Chantier d'Insertion, par le biais desquels elle accompagne plus de 50 personnes en parcours d'insertion par an qui sont exclusivement issues de quartiers prioritaires de la commune. 80% d'entre elles ont pu retrouver le chemin du travail avec l'acquisition d'un emploi durable, d'un CDD de plus de 6 mois ou d'une formation certifiante.

La maîtrise du français étant indispensable à l'insertion professionnelle et sociale ainsi qu'à l'inclusion numérique, la Régie dispense des cours de français langue étrangère, et accompagne tou-ttes les salarié-es inscrit-es vers l'obtention d'un diplôme européen et propose également des ateliers informatiques. Dans le cadre des prestations qu'elle assure dans les domaines de la rénovation des bâtiments, de l'entretien de la voirie et des espaces verts, ainsi que de ses diverses activités telles que la sécurisation des traversées scolaires, il s'agit pour les personnes en parcours d'insertion d'acquérir des compétences métiers, donc du savoir-faire, mais également des aptitudes

à valoriser, des compétences transverses, comme l'autonomie, la ponctualité et le goût du travail bien fait, autant de savoir-être qui font partie du parcours d'intégration.

Nanterre Coop' Habitat soutient la Régie à qui elle confie la réalisation de plusieurs chantiers de rénovation et d'entretien chaque année, ainsi que la distribution de ses quatre Cité Mag annuels, l'occasion pour les salarié-es en insertion d'apprendre à mieux se repérer dans la ville. Dans le cadre d'un nouveau marché signé en 2024, la Régie assure désormais le nettoyage des parkings de la Coop'.

Enfin, la régie porte de multiples projets de participation citoyenne autour de l'alimentation, notamment avec l'épicerie sociale VRAC, ou du développement durable à l'image des aires de partage pour favoriser l'économie du don. « *Autant d'initiatives qui permettent de mélanger les générations, les milieux sociaux et les quartiers de Nanterre, confie Isabelle Stoianoff. Rendez-vous le 12 avril pour la fête du printemps !* »

Un partenariat local à saluer !

MUTATION, BARÈME DE COTATION : C'EST L'HEURE DU BILAN !

Comme chaque année, la Commission d'Attribution de Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL) publie son bilan, présenté au Conseil d'administration (CA) du 26 mars 2025. Et c'est aussi le bilan de la cotation arrêtée en 2022 qui était à l'ordre du jour du CA.



Les demandes de mutation sont un sujet brûlant pour tou·tes : pour la Coop', contrainte de gérer la pénurie de logements imposée par le désengagement de l'État dans les constructions neuves, freinant ainsi les possibilités de proposer de nouvelles offres pour faciliter le parcours résidentiel de nos locataires ; et pour les demandeurs de mutations, qui voient les délais se rallonger drastiquement et les propositions moins nombreuses pour répondre à leurs souhaits.

Bien sûr, Nanterre Coop' Habitat poursuit ses actions malgré ce contexte : la CALEOL instruit toujours plus de 1 500 dossiers annuellement ; les dossiers des ménages prioritaires sont majorés et des propositions leur sont faites ; les liens avec nos réservataires

sont continus pour que la nouvelle gestion en flux permette de mieux proposer les logements qui se libèrent à nos résident·es demandeurs de mutation.

“ La CALEOL instruit toujours plus de 1 500 dossiers annuellement ; les dossiers des ménages prioritaires sont majorés et des propositions leur sont faites ”

Comme l'activité annuelle de la CALEOL en témoigne, les services sont à pied d'œuvre pour instruire les demandes et tenter

d'offrir de nouvelles propositions correspondant aux attentes.

Et c'est aussi par le barème de cotation que nous tentons de remédier à la crise du logement.

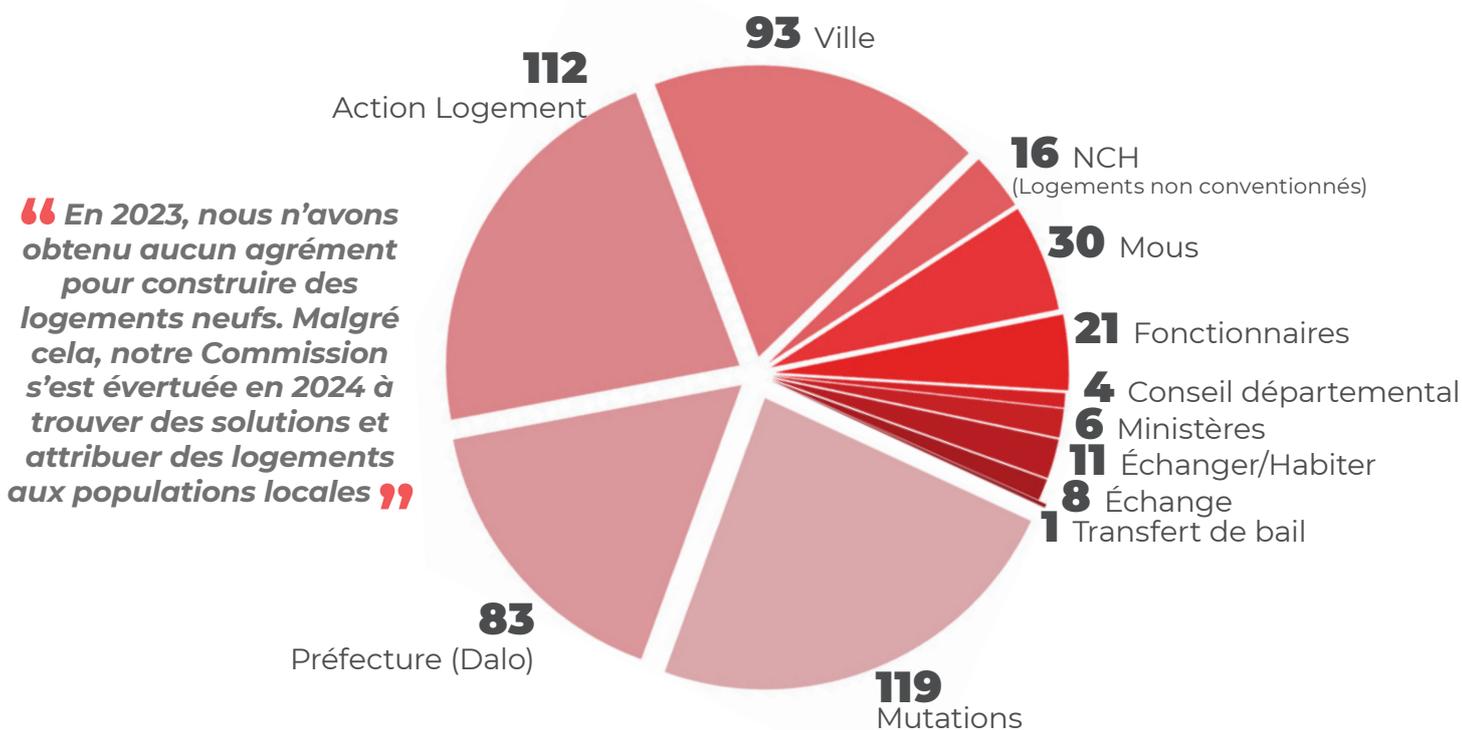
Une nouvelle cotation avait été adoptée en 2022. Après 3 ans d'existence, un bilan a été mené, avec les principaux concerné·es, notamment à l'occasion d'un questionnaire envoyé à l'ensemble des demandeurs de mutation. Et des évolutions sont ainsi prévues, actées par le dernier CA du 26 mars 2025.

Dans un contexte de crise du logement qui complexifie toujours plus les capacités de la Coop', les mutations restent une priorité majeure pour nos services.

EN 2024 : LA CALEOL EN ACTION

Le rapport d'activité annuel de la Commission d'Attribution des Logements et d'État d'Occupation des Logements (CALEOL) a été exposé lors du Conseil d'administration de la Coop' du 26 mars dernier. Présentation des attributions de l'année écoulée, avec les éclairages de Didier DEBORD, président de la CALEOL.

RÉPARTITION DES ATTRIBUTIONS PAR RÉSERVATAIRE



■
1613

dossiers examinés
(1591 en 2023)
(1752 en 2022)

855

pour premières
demandes

758

pour mutations

“ Cette année, les dossiers DALO ont été plus nombreux, le taux de rotation des logements qui se libèrent diminue encore. Et pourtant, nous pouvons constater que 30% de demandes de mutation de plus qu'en 2023 ont pu aboutir ”



■
504

logements attribués
(525 en 2023)
dont 119 mutations (88 en 2023)

“ Les refus de logements proposés sont, cette année encore, trop nombreux... Si le taux d'effort trop important a pu motiver les refus de la CALEOL, 79 % relèvent des propres demandeurs de mutation. 33% de refus sont même à noter une fois que les attributions avaient été faites ”

REFUS 2024 889

21 % soit **189** par la CALEOL

(dossiers incomplets ou taux d'effort trop conséquent)

79 % soit **700** par les demandeurs

“ En 2024, les logements qui se libèrent baissent, ce qui fait augmenter les temps d'attente pour les demandeurs. En agissant au mieux sur la vacance des logements, nous avons pu progresser dans les offres à proposer à la relocation ”

TAUX DE ROTATION

3,56 %
(3,82% en 2023)

TAUX DE VACANCE

1,15 %
(1,64% en 2023)

www.nanterre-coop-habitat.fr

Retrouvez le rapport annuel d'activité de la Commission d'Attribution de Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements 2024 sur notre site internet.



COTATION : DES CHANGEMENTS À PARTAGER

Le 1^{er} janvier 2022, une nouvelle grille de cotation avait été mise en place à la Coop' pour les demandes de mutation. Après 3 ans de mise en œuvre, les réflexions ont été conduites pour évaluer et évoluer.



« Le critère d'adéquation de la taille du logement à la taille de la famille nous paraît essentiel pour apprécier l'urgence des mutations. Permettre à chacun-e de vivre dans un logement adapté à sa situation doit être un élément fondamental de notre politique d'attribution ». C'est par ces mots que le président et vice-président de Nanterre Coop' Habitat expliquaient, dans le nouveau livret d'information distribué aux demandeurs de mutation en janvier 2022, le sens et les motifs du nouveau barème mis en place.

Tenter de limiter les refus, revaloriser les situations de sous et de sur-occupation, intégrer de

nouveaux critères liés à la perte d'autonomie et aux situations d'urgence... Autant d'objectifs poursuivis par cette cotation en 2022. Par ces nouvelles règles, c'est plus de transparence et surtout d'équité dans le traitement des demandes de mutation qui ont pu être mises en place par une majoration plus importante des situations d'urgence. « La crise du logement nous impose de prioriser nos demandeurs » nous expliquait alors D. Debord.

Et, comme il avait été convenu dès ce nouveau dispositif en vigueur, son évaluation était prévue, pour prendre le temps d'analyser son efficacité, sa bonne compréhension

et jauger la nécessité d'apporter, ou non, de nouvelles données pour plus d'efficacité, pour la meilleure prise en compte des situations des un.es et des autres.

« Nous avons mené une enquête auprès de tous les demandeurs de mutation, explique Christelle BERAIL, directrice de la Gestion locative. Par les plus de 400 réponses qui nous ont été faites, nous avons pu mesurer au mieux les attentes qui s'expriment. Ces témoignages ont guidé nos réflexions, avec les collègues en charge des mutations comme avec les administrateurs de la Coop' ».



Résultat, des évolutions sont à noter pour demain.

- Violences conjugales, une urgence mieux majorée

Si le précédent barème reconnaissait déjà les violences domestiques, l'urgence des situations rencontrées sera demain considérée plus conséquemment. Ces demandes étant fréquemment sans ancienneté et sans autre critère prioritaire, la cotation ne permettait pas d'assurer une position parmi les demandes les mieux cotées. Aussi, ce critère sera demain majoré à 300 points pour mieux prendre en considération l'urgence des ménages concernés par de telles situations.



- Logements intermédiaires, intégrés dans le parcours résidentiel

Primo-demandeur ou demandeur de mutation ? C'est la question trop souvent posée pour les locataires en logement intermédiaire, à laquelle la réponse dépendait des interlocuteurs. Aussi, le parcours résidentiel des ménages logés en logement intermédiaire se retrouvait bloqué, leurs demandes restant sans réponse. Désormais, après avoir résidé durant 3 ans dans un logement intermédiaire de la Coop', ces locataires pourront effectuer une demande de mutation et s'inscrire dans le parcours classique de tout locataire de la Coop'.



- Impayés, des difficultés intégrées

Cette année encore, plusieurs dizaines de ménages ont bénéficié du Fond de Solidarité Logement, dispositif d'aide financière pour l'entrée et/ou le maintien dans le logement en cas de difficultés financières. Aussi, par le suivi effectué par les conseillères sociales de la Coop', des points de cotation supplémentaires seront demain activés sur décision de la CALEOL aux ménages en situation de dettes locatives pour lesquels le maintien dans le logement actuel creuse encore plus les difficultés. Cette majoration de point, en vue d'une mutation dans un logement au loyer adapté aux ressources du ménage, sera assortie de la signature d'un protocole d'apurement de la dette locative contractée.



- Etat d'occupation des logements, un examen attentif engagé

Comme la loi l'exige, l'examen de l'occupation des logements se met en place, en vue de libérer des logements à proposer dans l'offre de mutations.

D'une part, les logements sous-occupés seront identifiés, les occupants se verront proposer un nouvel appartement en adéquation avec la composition familiale du ménage. D'autre part, le même travail sera conduit sur les logements PMR, afin de proposer ces appartements aux ménages véritablement concernés.



Toutes ces nouvelles dispositions seront à retrouver dans le livret de cotation qui sera actualisé ces prochaines semaines.

NOËL SOLIDAIRE AU MONT-VALÉRIEN

Collecte et seconde vie : rencontre avec les cinq jeunes à l'initiative de l'opération
« La maraude de jouets pour les enfants et familles en difficulté ».



© F. Cresson

En décembre dernier, c'est dans le cadre de leur devoir scolaire à vocation pédagogique et caritative que Mouhab, Abdenour et Ines, lycéens en classe de terminale, rejoints par Yasmine et Djouahra, étudiantes en BTS, tous les cinq accompagnés par le club de prévention le GAO (Guider, Accompagner, Organiser) de Nanterre, ont engagé un bel élan de solidarité.

Si la plupart des élèves de leur classe ont choisi de monter des projets au profit de pays lointains, comme la Thaïlande ou l'Afrique, pour ces nanterrien-nes, le besoin existe déjà tout près de chez eux au sein de familles démunies, confrontées à des situations de précarité. Et c'était là une bonne occasion d'aider leurs proches et de lancer un élan de solidarité.

L'initiative visait donc non seulement à collecter, emballer et distribuer des jouets à des enfants de Nanterre, mais aussi à encourager une démarche de partage et de bienveillance en sensibilisant leur entourage à la notion d'entraide et de solidarité. En offrant une seconde vie à des jouets usagers, le projet s'inscrit également dans une démarche écologique.

Nos cinq jeunes se sont donc lancés avec enthousiasme dans le projet en faisant d'abord appel à leur entourage via les réseaux sociaux et le bouche à oreille, avant de se tourner, grâce à un contact du GAO, vers l'école Sainte-Anne de Colombes, coutumière de l'exercice qu'elle renouvelle chaque année en sollicitant les habitant-es de Colombes, d'Asnières et de Nanterre. La crainte de ne pas réussir à collecter suffisamment de jouets à temps pour Noël a très vite laissé place à la satisfaction de récupérer un total de 165 jouets à emballer avec l'aide des éducateurs du GAO.

Les familles bénéficiaires, soigneusement sélectionnées en partenariat avec la Maison des Femmes et la Maison pour tou-tes, se sont vu remettre les jouets dans le cadre d'un goûter festif qui a eu lieu le 20 décembre. 200 sachets de bonbons ont été confectionnés avec soin pour cette occasion. La Coop' et la mairie étaient également partenaires de l'animation.

« Lors de la remise des jouets, quelle joie de voir les enfants aussi contents avec ces jouets de seconde main représentant quelque chose d'exceptionnel à leurs yeux »

S'ils ne l'avouent pas franchement par pudeur, nos cinq jeunes sont fiers d'eux et de leur engagement dans cette opération. « Offrir des jouets aux enfants, c'est leur donner les clés d'un monde de créativité et d'imagination. En contribuant à leur bonheur, nous semons des instants de joie et de solidarité, faisant vibrer les cœurs et bâtissant des souvenirs inoubliables ».

Une belle opération, qui leur a valu un beau 20/20 bien mérité et qu'ils ont, devant la satisfaction de tou-tes, bien l'intention de reconduire l'an prochain !



© DR



Chers locataires,

Aujourd'hui à Paris IDF, il faut attendre 10 ans pour espérer obtenir un logement social, une pénurie record à laquelle Guillaume Kasparian, député macroniste, souhaite remédier avec un projet de loi visant à expulser les locataires dont les revenus ont augmenté. « *Il n'est pas vraiment logique qu'aujourd'hui, des personnes qui sont dans le tiers des Français les plus riches puissent continuer à bénéficier d'un logement social alors que 2 millions de personnes font la queue pour en obtenir un. Eux sont vraiment en attente et légitimement éligibles au logement social. L'idée de cette proposition de loi, c'est donc d'améliorer la mobilité au sein du parc* », assure-t-il. Mais de qui parle-t-il ? Les français les plus riches ? Les retraités, les locataires qui vivent avec 2500€ par mois ? Comment ces français peuvent-ils se loger en dehors du logement social ? Prenons un exemple : un locataire seul

habite un logement social de type PLUS, le plafond est fixé à 26687€ par an à Paris et région IDF. Aujourd'hui pour déclencher le surloyer il faut dépasser 120% du plafond, c'est-à-dire 32024.40€. Ce député de droite souhaite retirer les 20% et mettre le plafond à 26687€. Ainsi toutes les personnes seules dépassant ce plafond devraient être expulsées du logement social. Soit. Dans ce cas, comment la personne qui gagne 2500€ par mois pourra-t-elle retrouver un logement ? Dans le social, elle ne sera plus acceptée, il restera le privé. Dans le privé, les loyers sont très chers, un T2 coûte 900€ par mois. Pour y accéder il faudra gagner 3 fois plus, donc 2700€ minimum. Cette proposition de loi mettra de fait dehors des personnes qui ne pourront pas se loger ailleurs... Cette proposition de loi est très mauvaise. Taper toujours sur les mêmes personnes cela devient lassant. Dans les HLM il n'y a pas de riches, il y a des personnes en situation précaire avec de faibles revenus, des personnes qui perçoivent le rsa ou le smic ou des revenus supérieurs mais cela ne signifie pas pour autant qu'elles puissent accéder à la propriété ou au logement privé. Ceux qui proposent cela, ne connaissent rien au logement social et n'y vivent pas !

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU LOGEMENT

Conseil Local de Nanterre
66, rue des Amandiers
92000 Nanterre

 01.47.21.60.99 - 06.01.79.44.23
 lacnl-nanterre@gmail.com
 www.cnl-nanterre.com

Il faut stopper net cette proposition de loi et construire des logements pour tous et surtout en zone tendue, Kasbarian ferait mieux de lutter pour un retour à l'aide à la pierre et taxer les très riches pour la financer. Par ailleurs au 1^{er} avril la trêve hivernale se terminera. Les expulsions pourront reprendre à la suite d'impayés de loyer. Contactez votre bailleur rapidement pour trouver une solution ou contactez nous si vous avez besoin d'être accompagnés. Enfin, pour votre information, au Petit Nanterre, l'amicale dispose désormais d'un local. Vous pourrez contacter l'équipe de bénévoles CNL par mail au : amicale.cnl.petitnanterre@gmail.com **Joseph Ridolfi** et **Nadine Villin** Administrateurs NCH



DPE et passoires thermiques : agissons pour des loyers justes et un habitat durable

Madame, Monsieur, Chers locataires,

Le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) est crucial pour les locataires, surtout ceux vivant dans des logements classés F ou G, dits « passoires énergétiques ». Ces logements, énergivores et souvent inconfortables, posent des problèmes économiques, environnementaux voir sanitaires.

L'UNLI Nanterre s'inquiète de l'augmentation des loyers pour ces logements sociaux mal isolés. En effet, la législation actuelle bloque les loyers des logements pour les propriétaires privés mais ne concerne pas les bailleurs sociaux ou intermé-

diaires, ce qui crée une disparité de traitement entre locataires. Nous refusons cette logique qui pénalise les plus modestes.

L'UNLI Nanterre appelle donc à :

- **Plafonner les loyers** : nous demandons le gel des loyers des logements classés F et G, afin de protéger les locataires ;
- **Accompagner les bailleurs sociaux** : il est essentiel de soutenir les bailleurs sociaux dans leurs démarches de rénovation, notamment par des aides financières et des incitations fiscales.
- **Informier et sensibiliser** : les locataires doivent être informés de leurs droits et des dispositifs d'accompagnement existants pour améliorer la performance énergétique de leur logement.
- **Promouvoir des solutions durables** : nous encourageons les initiatives locales en faveur de la transition énergétique, pour un habitat plus respectueux de l'environnement et plus économe en énergie.

Ensemble, faisons entendre notre voix pour des loyers justes et un habitat durable.

Rejoignez l'UNLI Nanterre dans ce combat essentiel pour notre qualité de vie et notre avenir. Ensemble, nous pouvons faire bouger les lignes et construire une ville où chacun a droit à un logement décent et abordable.

NOUS CONTACTER :

 : Courrier :

UNLI Nanterre
71 rue Henri Barbusse
92000 NANTERRE

 : contact@unli-nanterre.fr

La Maison des Locataires de Nanterre :
71, rue Henri Barbusse
92000 NANTERRE

Ses annexes :
10, avenue de la Liberté
92000 NANTERRE

& 29, rue Edmond Dubuis
92000 NANTERRE

 : www.unli-nanterre.fr

Festival

Entrée libre



6-7-8
Juin
2025
nanterre.fr

parade(s)
Arts
de la
rue!